

Le CCDI condamne le recours à la disposition de dérogation par l'Alberta pour passer outre aux droits garantis par la Charte

Toronto (ON) – le 26 novembre 2025 – Le Centre canadien pour la diversité et l'inclusion (CCDI) condamne le recours à la disposition de dérogation par le gouvernement de l'Alberta pour passer outre aux protections constitutionnelles accordées aux jeunes transgenres et non binaires. Cette mesure sans précédent marque la première fois dans l'histoire du Canada que cette clause est invoquée pour restreindre l'accès aux soins de santé.

Les trois projets de loi interdisent collectivement les soins de santé affirmant le genre pour les jeunes de moins de 16 ans, exigent le consentement parental pour que les élèves puissent utiliser le nom et les pronoms de leur choix à l'école, et interdisent aux filles et aux femmes transgenres de participer pleinement à des sports qui correspondent à leur identité de genre. Lorsque les gouvernements peuvent suspendre les droits constitutionnels d'un groupe, le fondement démocratique qui nous protège tou·te·s est compromis.

Les preuves sont claires : les jeunes transgenres et non binaires sont exposé·e·s à des risques accrus en matière de santé mentale, et l'accès à des soins affirmant leur identité est vital. Une [étude réalisée en 2022 par le Journal de l'Association médicale canadienne](#) a révélé que les jeunes transgenres étaient cinq fois plus susceptibles de penser au suicide et plus de sept fois plus susceptibles d'avoir déjà tenté de se suicider que les jeunes cisgenres. Les données de [Statistique Canada](#) révèlent que près de 30 % des personnes 2ELGBTQIA+ déclarent que leur santé mentale est passable ou mauvaise, contre seulement 9,1 % des personnes non 2ELGBTQIA+. Les recherches démontrent systématiquement que l'accès à des soins affirmant le genre réduit considérablement les taux de dépression, d'anxiété et de suicidalité chez les jeunes transgenres. Restreindre ces soins coûtera des vies.

La justification du gouvernement met en évidence une contradiction fondamentale. Il prétend protéger le choix des parents tout en limitant leur capacité à prendre des décisions médicales avec leur enfant et leur médecin. Cette contradiction s'étend à la profession médicale elle-même. L'[Association médicale canadienne s'oppose fermement à ces projets de loi](#), les qualifiant d'« intrusion historique et sans précédent du gouvernement dans la relation entre les médecins et

leur patientèle [qui] exige des médecins qu'ils se conforment à la loi plutôt qu'aux directives cliniques, au détriment des besoins des patients et patientes et de leur propre conscience ». En sapant l'autonomie clinique et les soins fondés sur des preuves, ces projets de loi font passer l'idéologie avant la santé et la sécurité des jeunes.

La question est maintenant de savoir si nous allons laisser ce précédent s'imposer.

« Lorsqu'un gouvernement utilise la disposition de dérogation pour supprimer des droits, il ne cible pas seulement un groupe. Il s'attaque aux fondements mêmes de notre démocratie. Lorsque les droits de la personne d'un groupe sont attaqués, c'est nous tou-te-s qui sommes attaqué-e-s », a déclaré Marni Panas, présidente du conseil d'administration du CCDI. « Hier, c'étaient les enseignant-e-s. Aujourd'hui, ce sont les personnes transgenres. Demain, ce pourrait être la santé des femmes, les droits reproductifs, les communautés racisées ou toute personne qui ne correspond pas à l'idéologie du gouvernement. Si les droits d'un groupe peuvent être supprimés, alors les droits de personne ne sont en sécurité. »

À la communauté transgenre et non binaire de l'Alberta et de tout le Canada : le CCDI reste fermement déterminé à fournir aux Canadien-ne-s les connaissances et les ressources nécessaires pour bâtir des communautés et des lieux de travail où vous pouvez vous épanouir dans la dignité, l'égalité et le respect. Vos droits comptent. Vos vies comptent.

Pour le CCDI, la voie à suivre est sans équivoque.

« Dans des moments comme celui-ci, lorsque les gouvernements recourent à la disposition de dérogation pour affaiblir des droits durement acquis, l'éducation devient l'un de nos outils les plus puissants », a déclaré Sartaj Sarkaria, chef de la direction du CCDI. « Nous devons être absolument clair-e-s : l'inclusion et les droits de la personne ne sont pas facultatifs. Chaque organisation et chaque individu doit avoir accès aux ressources, au langage et à l'expertise nécessaires pour défendre l'inclusion et protéger les droits et la dignité de tou-te-s. »

Les droits des communautés marginalisées sont les droits de tou-te-s les Canadien-ne-s. Le CCDI fait appel aux employeurs, aux éducateur-trice-s et aux responsables politiques à s'élever contre cette utilisation de la disposition de dérogation et à soutenir des organisations telles que [Egale Canada](#) et [TransAction Alberta](#), qui mènent la lutte pour les droits et la dignité des personnes transgenres.

À propos du CCDI

Le Centre canadien pour la diversité et l'inclusion (CCDI) est un organisme de bienfaisance national créé en 2013 dans le but de bâtir un Canada plus inclusif. Au moyen d'une formation bilingue, de programmes de certification et d'un Centre des compétences approfondi, le CCDI aide près de 700 employeurs partenaires à travers le pays à promouvoir la diversité, l'équité, l'inclusion et l'accessibilité. Le CCDI a développé des ressources et des outils fondés sur des données probantes pour aider les organisations à créer des communautés et des lieux de travail inclusifs et équitables, et pour façonner le dialogue national vers une société plus juste pour tou-te-s. Pour en savoir plus, consultez le site ccdi.ca.

Pour les demandes de renseignements des médias, veuillez contacter :

Joseph Levesque
Directeur, Communications
1 416 968-6520, poste 159
communications@ccdi.ca